SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue **le lundi 04 octobre 2021** de **19 h 30** à **21 h 15** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

La conseillère Valérie Langelier a motivé son absence.

2021-10-04 **SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :**

Madame Marilyn Morin greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire, Luc Lebreux directeur du service incendie et Éric Dubé directeur des travaux publics.

243.10-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

03. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

04. QUESTIONS AUX OFFICIERS

05. DIRECTEUR FINANCIER

a) Comptes à payer au 30 septembre 2021

06. POLITIQUE FAMILIALE

a) Promenade littéraire modification du site

07. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

08. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

09. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

a) Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel — Demande

10. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

a) Colloque annuel en travaux publics - Autorisation

11. DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts secteur rue du Moulin - Volet branchements résidentiels - SEAO - Autorisation

b) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts secteur rue du Moulin - Volet réseaux secondaires - Octroi de contrat

c) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts secteur rue du Moulin - Volet branchements résidentiels sur les réseaux secondaires - Octroi de contrat

d) Déneigement des huit (8) stations de pompage d'eaux usées et stationnement OAA espoir câlin – appel de soumissions sur invitation et octroi de contrat(s)

e) Vente d'une parcelle du lot 5 293 862 - rue de l'Azur - Mandat

f) Mise à niveau de la station de surpression « de la rue la Rivière » - achat et installation d'équipements – autorisation

g) Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout, secteur rue du Moulin – contrôle qualitatif des matériaux – octroi de contrat

h) Vente de sel/abrasif — reconduction du projet pilote
i) Rue de l'Azur - pavage - octroi de contrat - délégation de pouvoir
j) Demande de participation financière - CPE de Grande-Rivière
k) Rescinder la résolution 185.07-21
l) Projet enrochement rue du Bord de l'Eau - Acceptation du protocole d'entente avec le MAMH et le MTQ relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du fond des petites collectivités du nouveau fonds chantiers canada-Québec
m) RÉGIM – abribus, phase 2 – dépôt de la candidature de Actibec 2000
n) Dérogation au règlement relatif aux nuisances V-643/13 art. 9, - autorisation temporaire
o) RECIM - projet caserne - analyse du potentiel archéologique
p) Demandes de dons/commandites

2021-10-04 **12. URBANISME**

a) Demande de dérogation mineure Madame Ross (lot 5 649 503)
b) Demande de dérogation mineure Madame Sweeney et Monsieur Couture Nicolas (lot # 5 649 858)
c) Demande de permis de construction Madame Sweeney et Monsieur Couture Nicolas (lot # 5 649 858)
d) Demande de permis de construction Madame Allain (lot # 5 650 022)

13. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
14. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

244.10-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021, avec dispense de lecture.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

245.10-21 COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

2021-10-04 et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 septembre 2021, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 115 870,16 $.

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.

POLITIQUE FAMILIALE

246.10-21 PROMENADE LITTÉRAIRE MODIFICATION DU SITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 220.09-21 qui prévoit l'installation d'une promenade littéraire sur le site du parc de la brèche à Manon;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de la description technique des panneaux, le site de la brèche à Manon est trop petit pour l'élaboration de la promenade littéraire;

POUR CE MOTIF,

Il est dûment proposé par : Christian Moreau

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le site soit modifié et que la promenade littéraire soit installée à la halte routière Ouest;

QUE : La greffière soit autorisé à acheter des livres de l'artiste afin d'en distribuer aux élèves de l'école Bon Pasteur lors de l'inauguration.

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

247.10-21 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL — DEMANDE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

2021-10-04 **ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Grande-Rivière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Grande-Rivière prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière accepte qu'une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers soit présentée au ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

QUE : La présente résolution ainsi que la demande d'aide financière soient transmises à la MRC du Rocher-Percé.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

248.10-21 COLLOQUE ANNUEL EN TRAVAUX PUBLICS -AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la formation continue et la mise à jour des connaissances sont nécessaires pour que les employés municipaux effectue leur travail efficacement;

CONSIDÉRANT QUE les activités de formation sont déjà prévues au budget;

POUR CES RAISONS,
Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil autorise son directeur des travaux publics, à participer au colloque annuel en travaux public 2021, qui aura lieu à Sherbrooke du 27 au 29 octobre, dispensé par l'association des travaux publics d'Amérique.

249.10-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SECTEUR RUE DU MOULIN - VOLET BRANCHEMENTS RÉSIDENTIELS - SEAO - AUTORISATION

ATTENDU QUE la Ville a offert aux citoyens concernés par le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout secteur rue de Moulin de se prévaloir des services de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire et d'étaler le paiement sur le compte de taxes pour une période de dix (10) ans;

ATTENDU QUE les citoyens ont eu 2 mois pour faire la demande et que 46 citoyens ont manifesté leur intérêt pour l'un ou l'autre des services;

2021-10-04 **ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts fait par la firme Tetra Tech QI inc

ATTENDU QUE le conseil approuve la dite analyse qui estime les coûts totaux de branchement à plus de 100 000$;

POUR CES RAISONS,
Il est dûment proposé par : Christian Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: le conseil autorise son directeur général à procéder à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres(SEAO);
QUE: suite à l'ouverture des soumissions prévues le 22 octobre 2021, le conseil l'autorise à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ne dépassant pas l'estimation prévue par la firme Tetra Tech QI inc;
QUE: les coûts soient portés au règlement d'emprunt V-709/06-21;
QU': ils soient calculés indépendamment, selon la distance et la profondeur de chaque propriété, et étalés sur le compte de taxes des citoyens concernés sur une période de 10 ans sans intérêt.

250.10-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SECTEUR RUE DU MOULIN - VOLET RÉSEAUX SECONDAIRES OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Ville s'est entendue avec trois propriétaires pour acquérir des servitudes de réseaux secondaires sur les lots 5 293 352, 5 293 359 et 5 293 373 afin d'acheminer les services à des résidences enclavées;
ATTENDU QUE ces réseaux secondaires seront la propriété de la Ville;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents
QUE : Le conseil octroi un contrat de gré à gré de 75 500$ à Groupe Michel Leclerc inc. pour les travaux d'installation des trois réseaux secondaires;

QUE: les coûts soient portés au règlement d'emprunt V-709/06-21

251.10-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SECTEUR RUE DU MOULIN VOLET BRANCHEMENT RÉSIDENTIELS SUR LES RÉSEAUX SECONDAIRES - OCTROI DE CONTRAT

2021-10-04

ATTENDU QUE huit résidences enclavées seront desservies par les réseaux secondaires;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont manifesté leur intérêt de se prévaloir des services de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et d'étaler le paiement sur le compte de taxes pour une période de dix (10) ans;

ATTENDU QUE Groupe Michel Leclerc inc. est maître d'œuvre du chantier;

ATTENDU QUE pour des raisons de CNESST il est préférable d'avoir un seul entrepreneur à la fois sur un chantier;

ATTENDU QU' ils ont fait une proposition avantageuse pour les citoyens concernés, en dessous de l'estimation de la firme Tetra Tech QI inc pour le branchement;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal octroi un contrat de gré à gré 21 182,34$ taxes en sus $ à Groupe Michel Leclerc pour les branchements de huit résidences aux réseaux secondaires;

QUE : les coûts soient portés au règlement d'emprunt V-709/06-21;

QU' : ils soient calculés indépendamment selon la distance et la profondeur de chaque propriété et étalés sur le compte de taxes des citoyens concernés, sur une période de 10 ans sans intérêt.

252.10-21 DÉNEIGEMENT DES HUIT (8) STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES ET STATIONNEMENT OAA ESPOIR CÂLIN - APPEL DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ET OCTROI DE CONTRAT(S)

ATTENDU QUE le nombre grandissant d'infrastructures municipales à déneiger dépasse la capacité du service des travaux publics, entre autres, au niveau de la disponibilité du matériel roulant;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière est assujettie à des prérogatives contractuelles, d'assurances, et de conformité ministérielle et que le travail à contrat se veut une mesure d'amélioration de ses pratiques et du respect de ses échéanciers;

ATTENDU QUE cette mesure administrative ne porte pas préjudice aux employés syndiqués affectés au déneigement;

POUR CES RAISONS,
Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le directeur général soit autorisé à aller en appel de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs en déneigement locaux, contribuables de la Ville de Grande-Rivière, pour le déneigement de ses huit (8) stations de pompage d'eaux usées et du stationnement du 500 Grande Allée ouest (OAA Espoir câlin);

QUE : le directeur général soit autorisé à octroyer le (les) contrat(s) au terme du processus d'appel de soumissions.

2021-10-04

253.10-21 VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 5 293 862 - RUE DE L'AZUR - MANDAT

ATTENDU QUE la loi permet la vente d'un terrain à un particulier à condition que le prix ce dernier reflète la valeur marchande;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre d'achat pour une partie du lot 5 293 862 d'une superficie de 2 728 m^2;

ATTENDU QUE la valeur marchande de ce terrain a été évaluée à 3,28$/$m^2$;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil accepte de vendre cette parcelle de lot à Madame Candide Richard au prix de 8 947,84$

QUE: les coûts d'arpentage soit à la charge de la Ville;

QUE: la firme LSAG soit mandatée pour effectuer le lotissement;

QUE: le coût du notaire soit à la charge de l'acheteur;

QUE: le directeur général ou la greffière et le Maire soient autorisés à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à la vente chez le notaire;

254.10-21 MISE À NIVEAU DE LA STATION DE SURPRESSION " DE LA RUE LA RIVIÈRE -ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUTORISATION

ATTENDU QUE la station de surpression située au 183 rue de la Rivière doit être mise à niveau afin d'assurer une pression adéquate au réseau d'aqueduc dans le secteur de la rue du Moulin;

ATTENDU QU' une analyse de la firme Tétra Tech QI Inc. confirme la nécessité de remplacer deux (2) pompes de surpression et le panneau de contrôle;

ATTENDU QUE la firme Tétra Tech QI Inc. a recommandé à la Ville de Grande-Rivière de procéder à l'achat de ces équipements et fournitures auprès d'un fournisseur offrant un accompagnement technique à l'installation et au démarrage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal de Ville de Grande-Rivière autorise le directeur général à procéder à l'achat de deux (2) pompes de surpression Boosterpaq Grunfos et d'un panneau de contrôle Grunfos Nema complet avec variateurs de vitesse au montant de 43 240,13 $(taxes en sus), aux conditions décrites à la proposition de fourniture no. PRJ21-0115 émise le 23 septembre 2021;

QUE : le coût d'achat et les frais d'installation de ces équipements soient affectés au budget issu du programme TECQ 2019-2023.

2021-10-04

255.10-21 PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, SECTEUR RUE DU MOULIN - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le 20 août 2021, la Ville de Grande-Rivière a demandé à deux (2) entreprises spécialisées en contrôle qualitatif des matériaux (Englobe et GHD) de soumettre leur offre de service pour le projet en titre et ce, avant le 27 août 2021 à 10h00;
ATTENDU QUE aucune des firmes n'a déposé d'offre de service dans les dates prescrites et ce, par manque de disponibilité de ressources humaines et par l'impossibilité à répondre aux prérogatives du devis 26740 TTB;
ATTENDU QUE seule, la firme Englobe a accepté de négocier les termes d'un mandat révisé et de déposer une nouvelle offre de service;

EN CONSÉQUENCE,
Il est dûment proposé par : Christian Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : la Ville de Grande-Rivière accepte d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Englobe selon la convention de prestation de service no. P2106763.000 déposée le 24 septembre 2021, laquelle prévoit, entre autres:

- Un contrôle sporadique de la compaction des remblais et structure de chaussée;
- La surveillance des travaux de pavage;
- La vérification de la compacité du pavage;
- Les essais en laboratoire;
- L'approbation des matériaux, suivis, recommandations et production du rapport final;

Selon les conditions financières suivantes:

- Activités de bureau : prix forfaitaire à 2500$
- 550 $/ visite (incluant dépenses et équipements) pour visite d'une durée de 4 heures;
- 875 $/visite (incluant dépenses et équipements) pour visite d'une durée de 8 heures;

Taux horaire de 85$ si plus de 8 heures sur le chantier.

256.10-21 VENTE DE SEL/ABRASIF - RECONDUCTION DU PROJET PILOTE

ATTENDU QU' en vertu de la résolution 036.02-21 entérinée le 8 février 2021, la Ville de Grande-Rivière rendait possible la vente et le chargement d'un mélange d'abrasifs et de sel déglaçant à tout entrepreneur en déneigement équipé d'un épandeur;

2021-10-04 **ATTENDU QUE** cette décision tardive n'a pas permis aux entrepreneurs en déneigement de planifier adéquatement l'acquisition et l'installation de cet équipement en mi-saison;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal accepte de reconduire ledit projet-pilote pour toute la saison hivernale 2021-2022 et ce, aux mêmes conditions énumérées à la résolution 036.02-21 ;
QUE : l'intérêt des entrepreneurs en déneigement à participer à ce projet-pilote soit déclaré au directeur des travaux publics avant le 3 décembre 2021.

257.10-21 RUE DE L'AZUR - PAVAGE - OCTROI DE CONTRAT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour le contrat de pavage rue de l'Azur est prévue le 22 octobre 2021;
CONSIDÉRANT QUE le contrat d'asphaltage doit être octroyé pour débuter les travaux avant la période hivernale;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise son directeur général à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ne dépassant pas l'estimation des coûts prévue, dont le conseil a pris connaissance préalablement à la séance.

258.10-21 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CPE DE GRANDE-RIVIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière s'est engagée en octobre 2019, auprès du CPE la Belle journée installation de Grande-Rivière, à participer financièrement pour l'installation d'une clôture;

POUR CETTE RAISON,
Il est dûment proposé par : Christian Moreau
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil octroi une somme de 10 000$ au CPE la Belle journée pour l'installation d'une clôture;

QUE : la dépense soit affectée au fond de développement économique

259.10-21 RESCINDER LA RÉSOLUTION 185.07-21

2021-10-04

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro 185.07-21 soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 259.10-21.

260.10-21 PROJET ENROCHEMENT RUE DU BORD DE L'EAU - ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMH ET LE MTQ RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FOND DES PETITES COLLECTIVITÉS DU NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville a reçu l'acceptation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du Ministre des Transports relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS du Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec pour l'enrochement de la rue du Bord de l'Eau;
ATTENDU QUE le conseil a reçu et pris connaissance du protocole d'entente qui prévoit le versement de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS,
Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil accepte le protocole d'entente avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le Ministre des Transports relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS du Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec pour l'enrochement de la rue du Bord de l'Eau, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit;

QUE : Le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole;

QUE : Le directeur général soit autorisé à signer l'annexe C (clause 24), appelée déclaration d'achèvement, dudit protocole.

261.10-21 RÉGIM - ABRIBUS, PHASE 2 - DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DE ACTIBEC 2000

ATTENDU QUE le 13 septembre 2021, la Ville de Grande-Rivière a manifesté son intérêt d'installer un premier abribus au centre-ville dans le cadre du son projet Parc de l'Esplanade;

ATTENDU QUE le 1er octobre 2021, la Ville de Grande-Rivière a reçu une demande écrite du directeur de l'entreprise Actibec 2000, pour déposer, en leur nom, un deuxième projet d'installation d'abribus sur leur propriété;
ATTENDU QUE la RÉGÎM reconnait une utilisation soutenue du transport collectif par les employés d'Actibec 2000 et considère recevable le dépôt d'un deuxième projet pour la même municipalité dans le cadre du présent appel de candidatures;

2021-10-04

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière autorise le directeur général a déposé la candidature d'Actibec 2000 pour l'installation d'un deuxième abribus dans la municipalité et accepte de défrayer les coûts d'installation de la dalle de béton;

QUE : Le directeur général et la greffière soient autorisés à signer une entente de servitude à titre gratuit avec Actibec 2000 avant l'installation de l'infrastructure;

QUE : les frais d'arpenteur et de notaire soient aux frais de la Ville.

262.10-21 DÉROGATION AU RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES V-643/13 ART. 9, - AUTORISATION TEMPORAIRE

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil autorise exceptionnellement les entreprises PEC inc, à profiter de l'allégement temporaire du règlement V643/13 art. 9, autorisant le bruit à la carrière à partir de 06h15 dans le cadre des travaux de réfection de l'émissaire en mer;

QUE : le chantier soit autorisé à débuter à 06h15.

263.10-21 RECIM PROJET CASERNE INCENDIE- ANALYSE DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La Ville octroi un contrat de gré à gré à la firme Ethnoscope pour l'analyse du potentiel archéologique du site de la future caserne incendie;

QU' : au terme de la démarche, l'analyse soit envoyée aux Ministres des affaires municipales et de l'Habitation et de la culture et des communications.

264.10-21 DEMANDES DE DONS/COMMANDITE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

2021-10-04

QUE : Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 250 S :

Souper bénéfice annuel FCGI.....250 $

(Fondation communautaire Gaspésie les Îles)

URBANISME

265.10-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MADAME ROSS (LOT 5 649 503)

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de dérogation mineure au règlement de zonage No. U-006.03-19 déposée par Madame Ross ET suite à l'avis d'opinion numéro 033.21 émis par le Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 28 septembre 2021, le conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser la marge recul latérale minimale pour le bâtiment accessoire en la réduisant de 7,0 m à 6,82 m pour le lot 5 649 503.

266.10-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MADAME SWEENEY ET MONSIEUR COUTURE NICOLAS (LOT # 5 649 858)

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement U-007.03-19 déposée par Madame Sweeney et Monsieur Couture Nicolas ET suite à l'avis d'opinion numéro 027.21 émis par le Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 08 septembre 2021 , le conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser la superficie minimale requise en la réduisant de 2000m2 à 1858,28 m2 ainsi qu'en réduisant la profondeur minimale requise de 75,00 mètres à 60,96 mètres sur le lot 5 649 858.

267.10-21 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION MADAME SWEENEY ET MONSIEUR COUTURE NICOLAS (LOT # 5 649 858

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
2021-10-04 et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 028.21 , recommandation émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 08 septembre 2021, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 649 858 ayant frontage sur le chemin Saint-Hilaire, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009 / 03-19 (PIIA).

268.10-21 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION MADAME ALLAIN (LOT # 5 650 022)

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 034.21, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 28 septembre 2021, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #5 650 022 ayant frontage sur le chemin Desbois, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

Monsieur le maire offre aux conseillers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

269.10-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Marilyn Morin, Greffière